

LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES ET LES POLITIQUES SOCIALES (LAREPPS)-ÉQUIPE ÉCONOMIE SOCIALE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (ESSBE) ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL, UQAM / WWW.LAREPPS.UQAM.CA LAREPPS@UQAM.CA (514) 987-3000 POSTE 8326 (ACCUEIL)

Colloque

Partenariat et continuité des services à la jeunesse : entre dérive managériale et innovation sociale

Depuis les années 1980, plusieurs réformes gouvernementales ont mis le « client » au cœur des services de santé et des services sociaux. Et le « partenariat » et la « continuité des services » sont souvent mis de l'avant. Mais qu'en est-il de la continuité du lien? Martin Goyette, professeur à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et chercheur régulier de l'équipe ÉSSBE, étudie ces concepts de partenariat et de continuité des services, particulièrement en ce qui a trait aux services à la jeunesse. Il est responsable de l'organisation d'un colloque sur le sujet au 80^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), qui aura lieu le 7 mai 2012, au Palais des congrès de Montréal.

Pour Martin Goyette, titulaire de la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ), ces concepts sont galvaudés et n'ont pas été clairement définis. Ainsi, le partenariat est souvent associé à des actions de coordination interorganisationnelle. « Dans mes travaux de recherche, dit-il, j'ai voulu aborder la notion de partenariat comme un processus – le

partenariat ne pousse pas comme un champignon, du jour au lendemain. Il faut faire état des conditions de réussite du partenariat et de ses blocages.»

Il importe également, pour le chercheur, d'analyser les résultats du partenariat. « Quelle est sa valeur ajoutée? Si on fait un partenariat, c'est que, a priori, on veut changer quelque chose. On doit faire le lien entre le processus et le résultat du processus partenarial », précise-t-il.



Martin Goyette

De la même façon, il doit y avoir une réflexion commune sur ce que doit être la continuité des services. Selon le chercheur, « par la continuité des services, on veut que les acteurs puissent travailler en complémentarité afin d'assurer aux clients un service continu et ainsi éviter la situation de « craque du plancher ». C'est pourquoi il faut articuler le lien entre le partenariat et la continuité des services. » Pour Martin Goyette, ce lien est essentiel. « Mes recherches sur les trajectoires des jeunes en difficulté m'ont permis de constater l'importance,

pour le jeune, de son propre réseau (amis, famille, entourage proche) et qu'il faut faire, dans les services à la jeunesse, le lien entre ce réseau et l'ensemble des services aux jeunes pour favoriser leur intégration sociale et améliorer leur situation. » Dans un projet de recherche, Martin Goyette a mis sur pied, avec des intervenants, un outil d'intervention dont l'objectif est d'assurer la continuité des services dans le domaine de la jeunesse. « Au cours des années, j'ai fait des entrevues avec des jeunes, des intervenants. On a créé, par la suite, des outils pour faciliter le passage à la vie adulte des jeunes en difficulté. Notre projet a porté d'abord sur les centres jeunesse, puis, nous avons élargi la portée de cet outil à l'ensemble des acteurs dédiés à la jeunesse en difficulté (les CSSS, les carrefours jeunesse-emploi, les organismes communautaires), dans neuf régions du Québec.

Mais comment concrétiser la continuité des services et des interventions des différents acteurs? Le colloque que propose Martin Goyette est une belle occasion pour les chercheurs d'aborder cette question dans différents domaines d'intervention : protection de la jeunesse; jeunes autochtones; Maisons de jeunes; éducation. « On se demandera, dit Martin Goyette, comment on fait actuellement pour travailler ensemble, pour améliorer les services. »

« Il faut développer une véritable collaboration entre des organismes qui, a priori, ne pensent pas nécessairement de la même façon. Ils doivent travailler ensemble à partir d'une réflexion commune pour parvenir à reproblématiser la situation. Cela mène à un véritable partenariat et à la mise en place d'innovations sociales. Il faut aller au delà du discours et dépasser les enjeux politiques », note le chercheur.

Ce partenariat véritable est extraorganisationnel, c'est-à-dire fondé sur le regroupement de l'ensemble des acteurs concernés – par exemple,

des intervenants qui gravitent autour des jeunes en difficulté (dans le domaine de l'emploi, de la protection de la jeunesse, de l'éducation, etc.). Ce regroupement amène les acteurs à définir ensemble une situation, à la reproblématiser et à trouver des façons, souvent innovatrices, de l'appréhender. Cette façon de travailler ensemble en partenariat s'oppose à une perspective managériale qui impose des façons de faire. « Quand tous les acteurs travaillent de concert dans la définition et la prise en charge du problème, on est au delà d'une simple coordination de services », souligne M. Goyette.

Ainsi, pour réfléchir, de façon plus large, sur l'amélioration des conditions de vie des jeunes sur un territoire, il faut décloisonner les barrières entre les organisations et les secteurs. « Il faut, dit-il, créer des passerelles entre les organisations, entre le social et l'emploi, par exemple, pour créer des opportunités sociales d'insertion pour les jeunes et des nouvelles façons de voir les problèmes et d'intervenir. On ne doit pas miser uniquement sur leurs capacités individuelles. » Par ailleurs, cette réflexion doit prendre en compte les différents contextes organisationnels, institutionnels et socioéconomiques des régions et des communautés. Ainsi, l'insertion d'un jeune en Abitibi n'est pas la même qu'à Montréal; la transition à la vie adulte d'un jeune autochtone est différente de celle d'un jeune haïtien. Le travail n'a pas la même réalité à Val-d'Or qu'à Québec.

Le colloque du 7 mai sur le partenariat et la continuité amorcera cette réflexion. Il apportera, en outre, un éclairage sur les processus qui ont donné lieu à des partenariats véritables dans différents domaines, et à d'autres qui ont donné lieu à des blocages.

Pour Martin Goyette, ce colloque est le prolongement de celui de juin 2009, sur les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté

(voir *Bulletin d'information Larepps-Essbe vol. 1 no 3*). « On peut se questionner sur les besoins des jeunes. Je le fais beaucoup dans mes travaux. Mais si on veut dépasser le niveau individuel, il faut dépasser une lecture organisationnelle du partenariat pour parvenir à un véritable acteur collectif. C'est vers cet objectif que tend le colloque », dit-il.

À noter

Le colloque *Partenariat et continuité des services à la jeunesse : entre dérive managérialiste et innovation sociale* aura lieu le 7 mai 2012, lors du 80^e congrès de l'ACFAS, au Palais des congrès de Montréal. Il est organisé par Martin Goyette, en collaboration avec le Larepps-Essbe et le Centre de recherche sur les transitions et l'apprentissage, de l'Université de Sherbrooke.

Le programme du colloque sera disponible sous peu sur le site Web du Larepps-Essbe (www.larepps.uqam.ca) et sur celui de la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (www.crevaj.enap.ca).

À lire

Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques, par Martin Goyette, Annie Pontbriand et Céline Bellot (2011). Québec, Presses de l'Université du Québec, 344 p.

<http://www.puq.ca/catalogue/livres/les-transitions-vie-adulte-des-jeunes-13515.html>

Rencontre annuelle Larepps-Essbe 2012

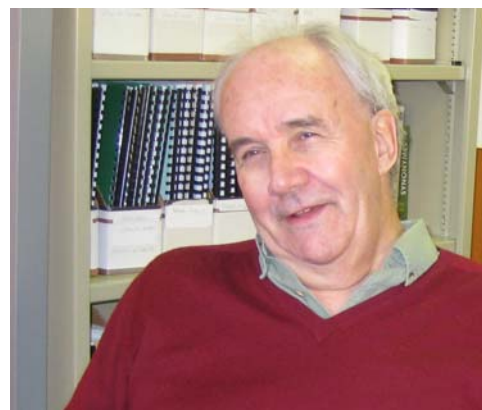
Les 17 et 18 mai prochains, aura lieu la rencontre annuelle du Larepps-Essbe. Cette rencontre est un rendez-vous que, chaque année, les chercheurs, les étudiants et les partenaires se

donnent pour faire le bilan de leurs activités de recherche et de diffusion, mais aussi pour se solidariser, discuter et s'informer. Cette année, la rencontre portera, entre autres, sur la recherche en partenariat. Surveillez le programme du colloque sur le site Web du Larepps-Essbe !

La rencontre annuelle Larepps-Essbe 2012 se tiendra à l'auberge du Vieux Foyer, à Val-David, dans les Laurentides.

Personnes handicapées

Réduire la pauvreté et favoriser leur participation sociale



Yves Vaillancourt

« L'emploi joue un rôle important dans le processus d'intégration sociale. Nous voulions savoir s'il pouvait contribuer à réduire la pauvreté des personnes vivant avec un handicap », dit Yves Vaillancourt, professeur associé à l'École de travail social de l'UQAM et chercheur régulier de l'équipe ESSBE, qui, avec Lucie Dumais, professeure à l'École de travail social de l'UQAM et codirectrice de l'équipe ESSBE, sont cochercheurs de l'Alliance de recherche universités communautés (ARUC) *Disabling Poverty and Enabling Citizenship / Pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante*.

Léonie Archambault, étudiante de deuxième cycle à l'École de travail social de l'UQAM et assistante de recherche, et François Aubry, économiste, se sont joints à eux pour explorer cette question.

L'ARUC *Disabling Poverty and Enabling Citizenship / Pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante* est dirigée, depuis 2008, par Yvonne Peters, du Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD), un organisme actif depuis 30 ans dans le domaine du handicap, et Michael Prince, professeur de politiques sociales à l'Université de Victoria. L'ARUC compte aussi comme partenaire l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et Canada without Poverty.

D'autres organismes dédiés aux personnes handicapées sont partenaires de cette ARUC, dont, au Québec, la Confédération des organismes de personnes handicapées (COPHAN), dirigée par M. Richard Lavigne, et l'Association québécoise pour l'intégration sociale (AQIS), membre de la fédération nationale Canadian Association for Community Living.

L'ARUC *Disabling Poverty and Enabling Citizenship* qui regroupe des chercheurs de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et du Québec, offre de bonnes conditions de dialogue, selon Yves Vaillancourt. « Nous en sommes partie prenante », dit-il. « Les intérêts des chercheurs ne sont cependant pas nécessairement les mêmes, note Léonie Archambault, mais il y a une certaine complémentarité. » Ainsi, les chercheurs du Québec abordent le thème des politiques de sécurité du revenu et s'intéressent particulièrement au soutien à l'insertion en emploi, tandis que les chercheurs des autres provinces se penchent davantage sur les mesures monétaires.

La petite équipe du Larepps-Essbe qui prend part aux travaux de l'ARUC consacrée à la pauvreté et

au handicap a privilégié le thème des politiques sociales. « Comme on le fait au Larepps-Essbe depuis plusieurs années, la participation sociale des personnes vivant avec un handicap est au cœur de nos analyses. Dans cette perspective, tous les travaux qui ont été faits mettent en lumière des éléments de participation sociale, des politiques sociales qui la favorisent ou des politiques sociales qui émergent de mobilisations populaires citoyennes », dit Yves Vaillancourt.

Le chercheur ajoute : « Au sein de l'ARUC *Disabling Poverty and Enabling Citizenship*, notre spécificité est la mise en relief des interfaces entre l'État provincial et le tiers secteur. Il n'y a pas que l'État fédéral, rappelle-t-on souvent à nos collègues des autres provinces qui s'intéressent beaucoup à l'État fédéral et à la Charte canadienne des droits. Ce travail est nécessaire. Mais, au Québec, l'État provincial est un État national. Et c'est d'abord de cet État que relèvent nos politiques sociales. Il y a, par ailleurs, au Québec, des organismes de personnes handicapées qui sont fort importants, l'Office des personnes handicapées du Québec, par exemple, et tout un réseau associatif. Il y a une culture de consultation qui s'est développée depuis les années 1970 et 1980. »

En ce qui concerne les politiques touchant les personnes vivant avec un handicap, Yves Vaillancourt et Léonie Archambault constatent que certaines font appel à un rôle important du tiers secteur, ce qui peut contribuer à stimuler la participation sociale, selon eux.

« Dans les politiques sociales en transformation, il y a des politiques passives (qui consistent à donner de l'argent à des personnes), d'autres plus actives, qui font appel à la citoyenneté des personnes concernées, dit Yves Vaillancourt. Dans le domaine des politiques sociales touchant les personnes handicapées, nous assistons à la mise en œuvre de nouvelles politiques qui facilitent

l'intégration des personnes sur le marché du travail et le développement de leur employabilité. On est dans un champ de politiques où il y a une nouvelle manière de faire en émergence. »

L'équipe de chercheurs du Larepps-Essbe s'est d'abord penchée sur l'examen des mesures pour sortir les personnes handicapées de la pauvreté, depuis l'adoption de la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Puis, elle a analysé les mesures d'employabilité et des services d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées au Québec. « Nous avons, entre autres, essayé de voir comment a évolué la situation concrète des personnes handicapées qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou qui tentent de s'insérer sur le marché de l'emploi », dit Léonie Archambault.



Léonie Archambault

Les chercheurs ont constaté, dans leur analyse, que l'emploi peut être payant, pour les personnes vivant avec un handicap. « Les scénarios élaborés pour un ménage constitué d'une seule personne démontrent que le travail permet de toucher des revenus beaucoup plus élevés que ceux disponibles par l'aide sociale », dit Léonie Archambault. Par contre, il reste que, même si l'emploi améliore les conditions financières des personnes, il y a des dépenses relatives au coût du handicap qui sont difficiles à calculer. « Cela fait en sorte que le revenu de travail qui semble, au départ, intéressant ne l'est pas toujours. Dans

certains cas, l'aide sociale apporte une sécurité », conclut Léonie Archambault.

Pour faire l'analyse des bénéfices et limites des mesures d'activation de l'emploi et des services d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées au Québec, les chercheurs ont procédé à une recension des principales politiques et mesures favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Ils ont aussi réalisé des entrevues auprès de représentants de trois Services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO) – organismes du tiers secteur –, à Montréal. Ils ont, par la suite, tenté d'évaluer l'impact de ces mesures sur le revenu des personnes.

De son côté, François Aubry a abordé de front la question de la pauvreté des personnes handicapées au Québec. « À certains égards, rapporte Yves Vaillancourt, on a constaté une réduction de la pauvreté ces 15 dernières années. Même s'il y a des bémols, par exemple pour les personnes seules aptes ou inaptes au travail. »

François Aubry a aussi mis en lumière le fait que le nombre de personnes handicapées n'est pas calculé de la même façon au Québec et au Canada. « Ainsi, dit Yves Vaillancourt, au Québec, les personnes qui ont une incapacité légère ne se déclarent pas nécessairement comme personnes handicapées. Celles qui se déclarent handicapées ont une incapacité plus grande. Et on constate que les gens qui ont un handicap plus sévère sont davantage dans la pauvreté. »

Des suites

Au cours de la prochaine année, la cinquième de l'ARUC *Disabling Poverty and Enabling Citizenship*, Léonie Archambault terminera l'analyse d'entrevues réalisées avec des acteurs clés d'organismes de défense des droits des personnes handicapées. La question de la compensation du handicap est au centre de leurs

préoccupations. « Pour les personnes interviewées, un bon bout de chemin a été fait pour rendre l'emploi payant et attrayant pour les personnes handicapées, mais il faut s'assurer de compenser les coûts liés au handicap pour que travailler, pour les personnes handicapées, soit vraiment payant. »

Pour Yves Vaillancourt, il importe de souligner la particularité du Québec en ce qui a trait à l'évolution de la recherche et de la stratégie dans le domaine des politiques sociales qui touchent les personnes handicapées. Articles scientifiques et livre collectif en anglais sont prévus. « Il faut, en outre, faire bouger les choses en ce qui concerne les personnes handicapées sur le plan organisationnel, mais aussi sur le plan institutionnel, c'est-à-dire tabler sur des politiques sociales faites autrement. »

Quelques chiffres

- Près de 68 % des 879 usagers qui ont demandé l'aide des Services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées ont trouvé un emploi ou ont participé à un programme de développement de l'employabilité ;
- Le salaire moyen pour les personnes ayant trouvé un emploi en 2008-2009 était de 11 dollars de l'heure, c'est-à-dire plus de 2 \$ au-dessus du salaire minimum en 2009 ;
- La majorité de ces travailleurs occupaient un emploi à temps plein.

Source : L. Archambault (sous la direction de L. Dumais et Y. Vaillancourt), 2011, p. 11.

Pour en savoir plus

Réduire la pauvreté et favoriser la participation sociale ? Bénéfices et limites des mesures d'activation de l'emploi et des services d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées au Québec, par Léonie Archambault (sous la direction de Lucie Dumais et Yves Vaillancourt)

(2011). Montréal, UQAM, Cahiers du Larepps no 11-04, 40 p. On peut aussi lire la version anglaise de ce texte dans Les Cahiers du Larepps no 11-05. Les versions française et anglaise de ce rapport de recherche sont également disponible sur le site Web du Conseil des Canadiens avec déficiences été de l'ARUC *Disabling Poverty and Enabling Citizenship / Pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante* :

<http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/archives>

La Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : comment aborde-t-elle la situation des personnes handicapées ?, par François Aubry (2011). Conseil des Canadiens avec déficiences, Rapport de recherche ARUC Pauvreté invalidante, citoyenneté habilitante en ligne :

<http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform>

Vient de paraître

Jetté, Yves Vaillancourt et Jean-Vincent Bergeron-Gaudin (2012). « L'économie plurielle dans les services à domicile au Canada : une comparaison entre le Québec et l'Ontario », *Lien social et politiques*, no 66, février.

LAREPPS-ESSBE

École de travail social
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-3000, poste 8326
Télocopieur : (514) 987-4494
Courriel : larepps@uqam.ca
Internet : www.larepps.uqam.ca